

N° 10 — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la transmission des états semestriels de situation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

(Direction des Colonies, 4^e bureau : Fonds, Hôpitaux et Vivres.)

Paris, le 7 décembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Malgré mes recommandations réitérées, les états semestriels de situation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny ne me sont adressés que très-irrégulièrement.

Par suite de ces retards, mon Département ne peut procéder à la liquidation des sommes dues à la congrégation que par des liquidations successives, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'arrivée des documents dont il s'agit. Souvent même ces états ne me parviennent qu'à une époque assez reculée, et les sommes qu'ils comportent doivent être rejetées dans les dépenses d'Exercices clos.

Je vous prie de veiller à ce que désormais les pièces dont il s'agit me soient envoyées avec la plus grande exactitude, dans les premiers jours de chaque semestre, conformément au modèle joint à ma circulaire du 9 septembre 1863.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Sous-Directeur des colonies,

Signé : RÔY.

N° 11. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la destination donnée dans les corps montés, aux colonies, au produit de la vente des chevaux réformés. (Circulaire.)

(Direction des Colonies ; 2^e bureau, 2^e section.)

Paris, le 13 décembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Jusqu'à présent, aux termes de la circulaire du 21 juillet 1852 (*Marine*), on appliquait à la gendarmerie coloniale, en étendant à tous les militaires de l'arme les prescriptions d'une circulaire du 3 octobre 1851 (*Guerre*), le produit de la vente des chevaux réformés de la gendarmerie coloniale en détachements.

Cette faculté a été supprimée en France par une circulaire du Ministre de la guerre en date du 23 mai 1853, qui a prescrit la remise immédiate aux domaines des produits de cette nature ; mais cette circulaire n'a pas été notifiée aux administrations coloniales, en sorte que, dans les colonies, les masses de remonte des compa-

BULL. OFF. N° 1. — ANNÉE 1878.

1.